Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM5-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.04.07 DCM5

Séance du 07 avril 2026

Date de convocation : 01 avril 2026
Date d'affichage : 01 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Françoise FOLL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON,
Mme Julie LE ROUX à Mme Frédérique CLECH,
Mme Cécile SQUIBAN à M. Benjamin HADDAD.

Mme Béatrice OULHEN a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation des membres siégeant au sein du Comité de Pilotage Agenda 2030
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

Le comité de pilotage de l'Agenda 2030 local est constitué de la façon suivante, en ce qui concerne les élus :

- D'un président : le Maire,
- D'un pilote : l'adjoint à l'urbanisme, l'environnement et les transitions,
- De 8 membres titulaires (5 pour le groupe « Locmaria Ensemble » et 3 pour le groupe « Locmaria Un Nouveau Cap »), ainsi que 8 membres suppléants.

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Mme le Maire propose de procéder à un vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM5-DE

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la composition du Comité de Pilotage Agenda 2030.

Mme le Maire propose de procéder à un vote à main levée, accepté à l'unanimité par l'ensemble des élus du Conseil municipal. Elle propose ensuite la composition suivante :

Comité de Pilotage Agenda communal 2030
Viviane GODEBERT
Stéphane MEAR
Titulaires :
Annie TALANDIER
Christian LOAEC
Béatrice OULHEN
Eric BLAIZE
Frédérique CLECH
Christine MOUSSAT
Christophe LE GAL
Loïc PETIT DE LA VILLEON
Suppléants :
Jean-Claude SACCOCCIO
Julien CHEVENEMENT
Sylvie PODEUR
Cécile SQUIBAN
Maud BUI TRONG
Solenn BOURGE
Denis PETTON
Loïc RAULT

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Béatrice OULHEN,

Secrétaire de séance.